Mél. : *solidairesfinancespubliques.disi.ile-de-france@dgfip.finances.gouv.fr*

Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes reconvoqués suite au vote contre unanime des organisations syndicales concernant la fermeture de l'ADO.

Sur ce point, votre dernière fiche n'apporte aucun élément nouveau.
Nous n'allons donc pas « refaire le match », nous vous avons déjà dit à de nombreuses reprises **notre opposition aux fermetures des ateliers ADO**. Nous allons donc nous concentrer sur le point qui nous paraît déterminant ce jour.
A la fin de la fiche ADO vous indiquez « la DISI a également pris contact avec les directions locales (notamment les DDFIP77 et DDFIP78) **afin de partager les éléments de cette réorganisation et d'appeler à leur attention sur le traitement des situations**. »

Comment cela se traduit-il réellement dans les faits ?

Vous vous étiez engagé à ce que les agents puissent rester travailler à l'ESI de Nemours, dans le pire des cas en travaillant à distance depuis l'ESI, en dépendant de la DDFIP 77.
Pouvez-vous nous dire où en sont vos discussions avec la DDFIP 77 sur la création officielle de la cellule de fiabilisation ?

En effet, seule **la présence formelle dans les référentiels de la mission de fiabilisation pourra donner l'assurance aux agents qui y seront affectés de se projeter dans la durée.**
La DDFIP 77 peut encore créer cette cellule et y affecter les collègues de Nemours.
Vous savez que cette fermeture a été vécue très difficilement par des agents dévoués à leur travail et à leurs missions. Il faut maintenant leur assurer le meilleur reclassement possible puisque l'administration n'a pas voulu entendre nos arguments défendant l'existence des ADO.

Ainsi, en l'absence de cellule officiellement créée, que se passera-t'il dès le 1er départ pour les agents restants ?
Vous nous avez à de nombreuses reprises déclaré que votre engagement se traduisait par des actes et que c'était là-dessus qu'il fallait évaluer le travail fait.
Nous attendons donc des actes de votre part afin de donner une visibilité de carrière aux agents qui rejoignent la DDFIP77 et nous souhaitons que vous usiez de tout votre influence auprès de la DDFIP 77 pour que cette cellule soit créée officiellement !
Et pour finir sur ce point, il est difficilement explicable que des agents C stagiaires arrivent dans des ESI que des agents de l'ADO ont dû quitter. Ce n'est absolument pas audible par les agents.
Nous dénonçons vigoureusement, et une fois de plus, les nouvelles règles d'affectation et de mutation permettant de telles aberrations.

Concernant la « consolidation des missions d'assistance de proximité », et s'agissant du point 1 de votre fiche et son titre « des besoins et des moyens accrus », pourriez-vous nous dire quels sont les effectifs qui viendront renforcer les moyens de la cellule d'assistance de Noisiel, outre le nouvel A+ ?

Pouvez-vous donner l'assurance que, malgré ce redécoupage, ces agents continueront à exercer leurs missions actuelles sans que leur rattachement à l'une ou l'autre des deux divisions n'ait le moindre impact fonctionnel ? De plus, comment seront répartis les effectifs entre les 2 divisions ? Y a t'il des entretiens de prévus avec les agents ? La répartition entre les deux divisions pour les agents de l'Equipe du Pôle Assistance se fera-t'elle sur la base du volontariat ? Y aura-t'il un véritable cloisonnement entre ces 2 divisions ?
Pour finir, si nous sommes heureux d'apprendre que la mission d'interlocuteur national privilégié avec les Directions Nationales soit formalisée, avec en plus de nouvelles perspectives comme la gestion des commandes pour les parcs informatiques de ces directions, nous sommes inquiets sur les ressources allouées pour assurer cette mission. Nous attirons votre attention sur les nombreux départs déjà prévus et à venir à l'ESI Noisiel et sur le déséquilibre entre les arrivées et les départs. Comptez-vous créer des postes correspondants à ces missions qui seront maintenant formalisées afin de pouvoir les assurer correctement ?

Sur le point 2 de cette fiche, vous indiquez vouloir améliorer la qualité de service via une synergie métier.
Votre fiche est titrée comme une consolidation des moyens, pas sur « comment gérer le manque d'effectif pour garantir une qualité de service » ….
Nous relevons que le renfort en moyen passe là encore par l'implantation d'un nouvel inspecteur divisionnaire. Concernant la création de ce poste tel que mentionné dans votre fiche, à quel échéance sera-t'il créé ?

Le manque d'agents dans les équipes CID pour faire le travail de terrain est criant, hors encadrement. Nous vous demandons de bien vouloir nous spécifier les conséquences de cet ajustement du périmètre d'intervention.
De plus, quelles sont les nouveaux chantiers d'assistance évoqués dans la fiche et prévus pour l'ESI de Paris ?
Et pouvez-vous nous fournir quelques indicateurs des travaux effectués par les CID des 93 et 94, et de manière plus globale pour l'ensemble des CID (taux de déploiement W10, cas concursives à traiter dans le délai de 48h, …) ?

S'agissant de la fiche 2, au vu de ces changements administratifs, de nouvelles UO dans SIRHIUS seront-elles créées ? Comment seront gérées les réaffectations administratives ?

Le sous-effectif déjà existant dans les services d'assistance de la DISI IDF, et qui va s'aggraver, engendre surcharges d'activités, problèmes d'organisation et tous les RPS qui en découlent pour les agents de ces services, qui de surcroit subissent une pression importante de la part de directions en sortie de confinement.
A ce propos, pouvez-vous nous indiquer quels moyens vous comptez donner aux CID pour gérer la charge supplémentaire due au développement du télétravail, que celui-ci soit ponctuel du fait de l'épidémie ou structurel comme le souhaite la DG ?

Concernant le bilan d'activités, nous vous remercions de cette diffusion. Nous déplorons cependant de ne pas y voir mentionné les activités de l'ESI de Noisiel.

Par ailleurs, si l'arrivée de nouveaux agents est toujours une bonne nouvelle, pouvez-vous nous préciser quels postes occupent la trentaine d'analyses répartis sur les 3 ESI ? Occupent-ils des postes vacants ? Sont-ils en surnombre et si oui des postes seront-ils créés pour les régulariser ? Y-aurait-il de nouvelles missions de développement à la DISI IDF cette année et quelles seraient-elles ?

Nous vous avions déjà interpeller sur la charge de travail que la formation de nouveaux collègues stagiaires représente, ce nombre important accroît encore cette charge et complexifie l'intégration des collègues dans un collectif de travail déjà constitué.

Un audit sur l'exploitation Chorus a été effectué en début 2020, sollicitant l'ensemble des agents de cette exploitation. Pouvez-vous nous dire si cet audit est terminé ? Et si oui, sera-t-il présenté aux organisations syndicales lors d'un prochain CTL ?
Il nous semblerait par ailleurs interressant et opportun que les recommandations et conclusions de cet audit soient portées à la connaissance des agents afin qu'ils puissent en tenir compte dans leurs pratiques.

Pour l'ensemble de la disi IDF, s'agissant des écrêtements, est-ce que les régularisations horaires ont été faites pour tous les ESI ?

Qu'en est-il des congés de report 2019 ? En effet, après l'annonce d'Olivier DUSSOPT, qui a réaffirmé clairement que ces congés ne seraient pas perdus, nous ne voyons toujours rien venir. Avez-vous eu des informations ? Avez-vous vous-même interpellé la DG sur ces congés ? Pouvez-vous nous confirmer que comme cela a été promis, ces journées ne seront pas perdues ? Nous arrivons maintenant en juillet, il serait temps que cette situation soient clarifiée !

Nous vous avions aussi interrogé sur les protocoles pour l'hébergement à Noisiel et pour celui des CID qui devaient évoluer, en gardant à l'esprit que le virus circule toujours comme l'ont confirmés des évènements récents à Nemours. Pouvez-vous vous dire où en est l'écriture ou l'amendement de ces protocoles et quand seront- ils diffusés aux agents concernés ?

Concernant les parents d'enfants, nous relevons qu'il ne semble plus y avoir de dispositif covid prévu au dela du 3 juillet alors que de nombreux centres aérés restent fermés. Qu'est-il prévu dans ce cas-là ?

Concernant l'interdiction d'utilisation des réfrigérateurs et micro-ondes, votre position a t'elle évoluée du fait de la fin de l'état d'urgence prévu au 10 juillet et de l'amélioration des conditions sanitaires mentionnées par la DG ? Nous vous rappelons que cette situation exceptionnelle contribue à une dégradation importante des conditions de travail des agents.

Nous ne nous positionnons pas pour l'instant au sujet des différents tableaux concernant les effectifs par manque de temps pour examiner les documents de manière approfondie du fait de leur envoi tardif ; néanmoins, nous nous étonnons d'ores et déjà de l'absence de mention des Esi de Paris et Nanterre, ainsi que de l'absence de nombreux emplois informatiques dans lcertains référentiels fournis. Pouvez-vous nous expliquer ces absences.

Pour finir sur la dite « prime-covid », nous réitérons nos propos :
Cette prime dans ses modalités d'attribution est injuste, inéquitable et génératrice de tensions entre les agents.
Pour Solidaires Finances Publiques, notre revendication reste une augmentation des salaires à travers l'augmentation du point d'indice, et non des gratifications ponctuelles.

Nous vous remercions pour votre attention et pour l'envoi de ces documents, ainsi que toutes les personnes ayant participé à leur élaboration.

Les représentants CTL Solidaires Finances Publiques